

**Commission consultative
sur l'environnement et le développement durable**

128^e séance – jeudi, 7 mai 2015

Salle des Comités, 2^e étage – 18 h
Maison du citoyen – 25, rue Laurier



Procès-verbal

Membres

Mme Denise Laferrière, présidente, conseillère district de Hull-Wright (8)
M. Mike Duggan, conseiller district de Lucerne (2)
M. Cédric Tessier, conseiller district de Limbour (9)
Mme Geneviève Michon, ABV des 7
M. François Charron-Doucet, citoyen
M. Benoît Delage, CREDDO
M. Vincent Loiselle, citoyen
M. Luc Douaire, citoyen
M. Yan Thibeault, citoyen

Secrétaire

M. Alexandre Dumas, Service de l'environnement

Ressources internes

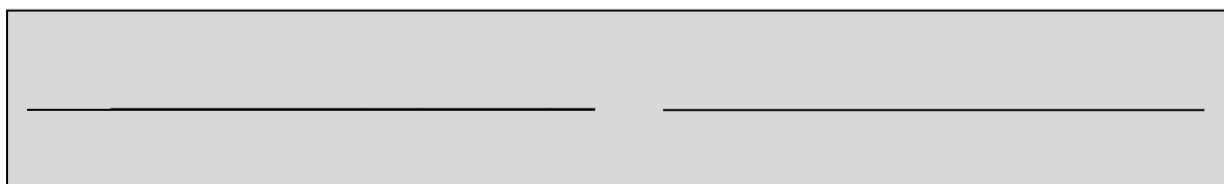
M. André Turgeon, directeur du Service de l'environnement
Mme Iblis Le Guen, coordonnatrice de la Politique environnementale, Service de l'environnement
M. Dave Cassivi, chargé de projet aménagement et environnement, Service de l'urbanisme
M. Alexandre Dumas, Coordonnateur – Foresterie urbaine, Service de l'environnement

Membres absents

M. Félix Laliberté, Commission jeunesse
Mme Lise Poulin, citoyenne

DISTRIBUTION :

Aux membres de la CCEDD, aux personnes-ressources, aux membres
du Conseil municipal et au greffier



1. Mot de bienvenue, constatations des présences et ouverture de la réunion

La réunion débute à 18 h 05.

2. Approbation de l'ordre du jour

Mme Laferrière demande à ce que soit ajouté à l'ordre du jour, au point varia, le financement des Écoles Écocitoyennes par le Fonds Vert. L'approbation de l'ordre du jour modifié est proposée par Yan Thibeault et appuyée par Luc Douaire.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2015

L'approbation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2015 est proposée par Cédric Tessier et appuyée par Geneviève Michon.

Madame Laferrière profite du début de la rencontre pour rappeler aux membres de la commission certains éléments du code d'éthique et de déontologie pour les membres des commissions consultatives. Plus particulièrement, un rappel est fait concernant la confidentialité des documents transmis et les membres sont invités à porter une attention particulière à cet élément du code d'éthique.

4. Suivi du procès-verbal :

a. Droit à un environnement sain.

L'adoption de la résolution visant le droit à un environnement sain est prévue au conseil municipal du 12 mai 2015. Madame Le Guen fait une lecture de la résolution.

Suite à cette lecture, M. Delage fait un bref rappel des discussions ayant mené à cette résolution tout en mentionnant qu'au final, le but serait que le droit à un environnement sain soit inclus à la Charte canadienne des droits et libertés.

M. Duggan souligne le fait que la résolution comporte peu d'actions concrètes et se demande si cette résolution entrainera des actions plus spécifiques. Ce à quoi Mme Laferrière répond qu'il s'agit d'un premier pas. M. Duggan soulève également la question de la responsabilité juridique de la Ville et se demande s'il y aurait des risques reliés à une telle résolution. À ce sujet, M. Tessier propose que lors du Conseil municipal du 12 mai 2015, cette question particulière soit débattue et que des membres de l'administration municipale y apportent des pistes de solutions.

Il est proposé par M. Benoit Delage et appuyé par M. Luc Douaire,

R-CCEDD-2015-05-07/01

Que cette Commission recommande au Conseil d'adopter la déclaration de droit à un environnement sain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Signature du procès-verbal de la séance du 2 avril 2015

Le procès-verbal de la séance du 2 avril 2015 fut signé à la fin de la rencontre par la présidente, Mme Laferrière.

6. Sujets à traiter selon les grandes orientations de la politique environnementale

a) Présentation Patrouille 2015

Mme Le Guen présente aux membres de la commission Mme Camille Potvin, superviseuse de la patrouille environnementale pour l'été 2015. Sont également présentés aux membres deux agents de la patrouille et un stagiaire en foresterie urbaine faisant partie de l'équipe de la Politique environnementale.

Mme Potvin prend la parole et décrit les différents projets sur lesquels la patrouille environnementale sera appelée à travailler. La patrouille environnementale est entrée en poste le lundi 4 mai 2015. En plus des kiosques de sensibilisation, la patrouille environnementale réalisera des projets qui couvriront l'ensemble des sujets de la Politique environnementale, dont les matières résiduelles, la biodiversité, la qualité de vie, l'eau et l'air.

M. Duggan demande s'il pourrait avoir production d'une vidéo pour le projet de compostage 101. Mme Le Guen mentionne que c'est exactement le genre de sensibilisation que le service souhaite faire.

M. Douaire suggère que pour l'année 2016, un partenariat intergénérationnel pourrait être mis sur pied afin d'impliquer différentes personnes aînées avec les plus jeunes, dont les agents de la patrouille qui pourront profiter des expériences de celles-ci. Mme Le Guen prend bonne note de la suggestion et propose d'en à la Commission sur les aînés.

Mme Laferrière demande des précisions sur le projet-pilote de compostage qui permettrait l'utilisation de sacs de plastique alors qu'il est interdit de les utiliser actuellement. Mme Le Guen répond que les sacs de plastique qui seront utilisés seront compostables, certifiés et acceptés par l'usine de compostage. Le projet-pilote cherchera notamment à savoir si l'utilisation de sacs de plastique aura un effet bénéfique sur le taux de participation à la collecte des matières compostables, dans le but d'alimenter les réflexions pour le prochain PGMR. Mme Michon s'interroge si cela peut contaminer le compost. Mme Le Guen spécifie que les différents outils (boîte, sacs de papier et sacs de plastique) seront conformes et fournis par la Ville dans le cadre de ce projet-pilote.

b) Stratégie de gestion de l'agrile du frêne et état d'avancement du PGAB et modification réglementaire – *Alexandre Dumas*

M. Dumas présente d'abord un bilan du plan de gestion des arbres et des boisés (PGAB) pour l'année 2014. Certains objectifs du plan sont repris et des résultats sont présentés, notamment ceux relatifs à l'application de la réglementation et de la plantation d'arbres. Par la suite, les propositions de modifications

réglementaires sont présentées. Ces modifications doivent être apportées au règlement de zonage dans le cadre d'un règlement omnibus mené par le Service de l'urbanisme et du développement durable. Les modifications sont mineures et ont pour but de clarifier la réglementation afin de permettre une meilleure application. Finalement, un bref état de la situation concernant l'agrile du frêne est donné. Il est alors principalement mentionné que beaucoup plus de frênes qu'initialement prévu se retrouvent dans les zones non aménagées et que des efforts d'inventaire y sont actuellement consentis. Une mise à jour de la stratégie de l'agrile du frêne doit également faire l'objet d'une présentation au comité plénier en 2015.

M. Tessier demande ce qui est fait avec les frênes abattus, faisant référence à un article récemment paru dans les journaux. M. Dumas répond qu'une partie du bois est mis en copeaux et réutilisé comme paillis horticole. L'autre partie, c'est-à-dire le surplus de copeaux, les troncs ainsi que les branches apportées par les citoyens dans les écocentres municipaux, est broyée, chargée puis transportée du site d'entreposage municipal vers l'usine Fortress à Thurso, sans frais pour la Ville. M. Tessier demande des précisions sur la valorisation croyant que plus de travail devrait être fait sur ce sujet. M. Dumas confirme qu'une partie du bois résiduel pourrait être valorisé. M. Turgeon ajoute qu'un appel d'intérêt a été lancé en 2014 pour le matériel présent sur le site d'entreposage du bois sans qu'aucune entreprise ne se soit montrée intéressée.

M. Tessier affirme que plusieurs citoyens verraient d'un mauvais œil le renforcement de la réglementation. Il donne l'exemple de la restriction de plantation de l'érable argenté, mais du refus des demandes d'abattage lorsqu'un érable argenté est déjà présent sur un site à plantation restreinte. M. Dumas confirme que les demandes d'abattage préventif pour un érable argenté ne sont pas acceptées, même si cet arbre est à plantation restreinte. M. Tessier demande à ce que ce volet soit révisé dans le cadre des modifications proposées. M. Douaire en profite pour mentionner que les érables argentés doivent être conservés, notamment pour la lutte aux îlots de chaleur. M. Thibeault mentionne également que les arbustes peuvent être utilisés pour la lutte aux îlots de chaleur.

M. Charron-Doucet affirme constater un décalage entre la réalité et le portrait de la situation présenté, notamment au niveau de la perte d'arbres dans les quartiers. M. Dumas confirme qu'il y a perte d'arbres en raison de l'agrile du frêne, mais également de l'abattage d'arbres matures qui sont remplacés par de plus petits arbres. Il affirme que du travail doit être fait au niveau du verdissement et du remplacement d'arbres.

Mme Michon demande si du travail particulier est fait pour les espèces envahissantes. M. Dumas répond que des mesures ont été prises à l'interne afin de réduire à un minimum la plantation d'érable de Norvège. De plus, il dit être préoccupé par le nerprun se retrouvant en sous-étage dans les secteurs boisés où l'on retrouve beaucoup de frênes.

M. Loiseau demande si les compagnies sont informées de la réglementation concernant les arbres et du montant des constats d'infraction pour abattage illégal d'arbre pour une entreprise. M. Dumas confirme que les entreprises sont informées, mais ne peut répondre à la question concernant le montant des

constats d'infraction. Après vérification suite à la présentation, le montant pour une personne morale est le même que pour un citoyen, c'est-à-dire un montant minimal de 856\$ (500\$ + 100\$/arbre + 256\$ de frais). M. Loïselle se demande également si des arbres plus petits pourraient être plantés afin de réduire le coût unitaire pour la plantation d'arbres. M. Dumas répond que des arbres d'une certaine dimension doivent être plantés sur des sites difficiles et achalandés afin de permettre une bonne implantation. De plus, les arbres plantés sont entretenus et garantis pendant deux ans. Il y a tout de même un souhait de réduire la dimension des arbres lorsque les plantations sont effectuées sur des sites moins sensibles.

7. Varia

a) Prochaine rencontre : 4 juin

La date de la prochaine rencontre de la CCEDD est le jeudi 4 juin 2015.

b) *Financement pour les écoles écocitoyennes*

Mme Laferrière explique que l'organisme Enviro Educ-Action a fait une demande de financement au cabinet du maire pour leur projet Écoles Écocitoyennes. Il est proposé de financer ce projet à même le budget du fonds vert, à raison de 20 000 \$ par année pour 2 ans. Mme Laferrière demande l'appui de la commission pour ce projet qui sera déposé au conseil du 12 mai prochain.

Mme Geneviève Carrier, directrice générale de l'organisme, est appelée à expliquer le projet. Elle commence par mentionner que bien que de l'éducation soit faite en milieu scolaire sur l'environnement, il y a peu d'approfondissement sur l'écocitoyenneté. Le projet vise la sensibilisation de 15 écoles sur une période de deux ans. La Commission scolaire des Portages de l'Outaouais et la Commission scolaire des Draveurs se sont déjà montrées intéressées par le projet. Les écoles s'inscrivant au projet auront droit à une banque d'heures et autant les élèves que l'administration seront sensibilisés.

M. Delage mentionne que le CREDDO ne fait plus de sensibilisation et que le financement est dur pour ce genre de projet avec la disparition de la table jeunesse et de la CREO. Quant à lui, M. Charron-Doucet dit que le projet est intéressant et qu'il verrait d'un bon œil son financement.

Il est proposé par M. Benoit Delage et appuyé par M. François Charron-Doucet,

R-CCEDD-2015-05-07/02

Que cette Commission recommande au Conseil d'appuyer le projet d'écoles écocitoyennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suite à l'adoption, M. Loïselle demande comment le Fonds Vert pourrait être modifié afin de favoriser ce type de projet. M. Turgeon répond que les procédures du Fonds Vert sont adoptées par le Conseil municipal. Il faudrait des directives demandant des modifications en provenance du Conseil municipal afin que des modifications soient apportées.

c) Déclaration Aquahacking

Une résolution concernant la Déclaration de Gatineau – Vers une approche intégrée de la gestion durable de l'eau du bassin de la rivière des Outaouais doit être présentée au conseil municipal du 12 mai 2015. Mme Le Guen procède à la lecture de la déclaration.

Il est proposé par M. Cédric Tessier et appuyé par Monsieur Luc Douaire,

R-CCEDD-2015-05-07/03

Que cette Commission recommande au Conseil d'adhérer à la déclaration de Gatineau visant à développer une approche intégrée de la gestion durable de l'eau du bassin de la rivière des Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

d) Conférence RÉSEAU environnement

Mme Le Guen annonce qu'une soirée-conférence intitulée *L'avantage de s'organiser pour le développement durable – La norme ISO 14001*, se tiendra à Ottawa le 14 mai 2015.

8. Levée de l'assemblée

Avant la levée de l'assemblée, Mme Laferrière remercie sincèrement M. Luc Douaire pour son implication dans la commission et pour son intérêt pour les questions environnementales. M. Douaire en est à sa dernière commission à titre de membre citoyen.

La levée de l'assemblée est proposée par M. Vincent Loïselle et appuyée par Cédric Tessier à 20h08.